Saint-Mathias
SUR-RICHELIEU

Avis public

Aux contribuables de la Municipalité
Saint-Mathias-sur-Richelieu

Entrée en vigueur du règlement 1074

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 novembre dernier, le Conseil municipal a adopté son règlement 1074 modifiant à nouveau l'article 9 du règlement n°598 relatif au régime supplémentaire de rentes pour les employés de la Municipalité.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/reglements-municipaux

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 12 novembre 2026.

Catherine Chartrand,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe